









Une soixantaine de chauffeurs noirs manifestent devant le Palais

Un gérant dit avoir congédié 18 noirs «exprès»

par Angèle Dagenais
Une soixantaine de chauffeurs noirs ont manifesté hier devant le Palais de Justice de Montréal...

A titre d'exemples de pratiques discriminatoires, les chauffeurs haïtiens ont mentionné notamment le refus d'un grand nombre de compagnies de taxis d'engager de leurs, la retransmission discriminatoire des appels téléphoniques aux chauffeurs noirs...

M. Leclerc a déclaré que SOS Taxi était l'une des premières compagnies à Montréal à avoir engagé des chauffeurs noirs et les avoir encouragés à faire valoir leurs droits...

Contrairement à d'autres témoins qui ont été convoqués par les commissaires de l'enquête, M. Leclerc a avoué sans détour, à la suite des questions nombreuses du procureur Ronald Picard...

Carrières et professions
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Recherche d'un cadre supérieur direction/contrôle

Un important cabinet d'avocats désire s'adjoindre les services d'un cadre supérieur pouvant assumer la direction des opérations à titre de

Directeur général

Relevant du président, le directeur général jouira d'une grande latitude dans l'exercice de ses fonctions ainsi que dans l'application des politiques administratives sanctionnées par la direction...

Ses responsabilités comprendront l'élaboration et l'application des politiques administratives concernant les ressources humaines, la gestion financière et l'administration des ressources physiques.

Ce poste intéressera les cadres possédant plusieurs années d'expérience en matière de gestion financière ou comptable à titre de cadre supérieur...

La rémunération est d'ordre supérieur: Le poste est situé à Québec.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention de monsieur Paul Marcoux avec l'assurance de notre entière discrétion.

505 ouest, de Maisonneuve
Suite 1001
Montréal, Québec
H3A 3C2
Tél: (514) 845-6161

Piché, Charron & Associés
Conseillers en gestion & Recherche de cadres

290 Québécois ont été soumis à l'écoute électronique en 1981

QUÉBEC (PC) — En 1981, 290 Québécois ont été soumis à l'écoute électronique de la part de la Sûreté du Québec, révèle un rapport rendu public hier.

En 1981, les juges n'ont rejeté aucune demande policière d'installer un système d'écoute électronique.

L'écoute électronique ainsi pratiquée a permis de porter 33 plaintes devant les tribunaux et d'obtenir 29 condamnations.

Notons que le rapport ne contient pas les cas d'écoute électronique qui ont pu être pratiqués par la Gendarmerie royale du Canada.

LE TÉLÉVISION
2 CBFT
12.23 Le téléjournal
12.30 Le grand circuit
13.00 Les nouvelles de Clémence

10 CFTM
12.15 Le dix vous informe
12.30 Cinéma sur demande
14.00 Yuma: Américain, Couleur, 1970

99 T V F Q (Câble)
12.30 Téléfilm
14.00 L'heure de vérité
15.25 Le roi des bricolages: François Coulter

6 CBMT
12.00 The Midways News
12.02 In search of a perfect summer
12.30 Wok with Yan

CINÉMA
ASTRE I: (327-5001) — "Tonnerre de feu" 9 h 00
ASTRE II: — "Les aventuriers de l'Arche perdue" 9 h 15

17 RADIO-QUÉBEC
17.30 La période de questions
18.30 Le Québec au présent
19.00 Le Québec au passé

COMPLEXE DES JARDINS II: — "Mary Poppins" 12 h 05, 16 h 10, 20 h 45
COMPLEXE DES JARDINS III: — "Fantaisies érotiques" 12 h 15, 15 h 45

19 h
LOEW'S IV: — "Flashdance" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
LOEW'S V: — "Flashdance" 12 h, 2 h 05, 4 h 15, 6 h 20, 8 h 30

SUR SCÈNE
CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (526-0780)
BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: (St-Marc-sur-le-Richelieu, 584-2226)

THÉÂTRE MALENTAN: 734 St-Jean Baptiste, Terrebonne (514) 492-0165
THÉÂTRE DU MARCHÉ: 28 rue du Roi, Roulet (742-9370)

THÉÂTRE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins, "Un ouvrage de dames" 20 h 30
STUDIO THÉÂTRE DU CONSERVATOIRE: 100 est Notre-Dame (873-4283)

JEAN-TALON: (725-7000) — "Deux heures moins le quart avant Jésus-Christ" 7 h 30
KENT II: — "Porkey's II" 6 h, 7 h 55, 9 h 30

HÔPITAL GÉNÉRAL CHALEUR
recherche
PHYSIOTHÉRAPEUTE
Poste vacant pour un physiothérapeute dans un hôpital général moderne de 250 lits.

AVOCAT ou NOTAIRE
2 à 5 ans d'expérience pour rédaction de contrats et de procédures juridiques. Centre-ville de Montréal.

COLLÈGE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE
PROFESSEUR INFORMATIQUE (Poste à temps complet)
QUALIFICATIONS REQUISES: Détenir un baccalauréat en informatique ou un baccalauréat dans une discipline connexe.

DIOCÈSE DE JOLIETTE
UN ANIMATEUR(TRICE) EN PASTORALE FAMILIALE
Poste à temps partiel
— Capacité d'être personne-ressource en animation et en intervention pastorales;

URBANISTE
Ce poste est ouvert également aux hommes et aux femmes
La Commission d'Aménagement et de Planification de la Péninsule Acadienne (CAPP), organisme travaillant à la planification dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick...

Conseil de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
est à la recherche d'un
DIRECTEUR (TRICE) GÉNÉRAL(E)
2e concours
Sommaire de la fonction: Sous l'autorité du conseil d'administration, le directeur général définit les objectifs du CSSSO...

RECRUTEMENT DE MÉDECINS POUR LE GABON
L'Ambassade de la République Gabonaise au Canada, à l'honneur d'aviser le corps médical, que M. le Ministre de la Sécurité Sociale, Sylvestre Oyouomi, arrivera au Canada, le 2 juillet 1983...

Concours du directeur général
Le Président du conseil d'administration
Conseil de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
C.P. 1190, Succ. «B»
Hull (Québec) J8X 3X7









# LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

## au jour le jour

### ■ Profit gonflé au Palais

Au cours de son premier exercice financier, la Société du Palais des congrès de Montréal a inscrit un bénéfice de \$241,897. Mais ce bénéfice a été grossi grâce à une subvention de \$1.2 million accordée par la maison-mère, le gouvernement du Québec. Excluant cette aide, la société enregistre un déficit d'exploitation de \$1,008,000. Les dirigeants du Palais ne prévoient pas réaliser un bénéfice réel avant plusieurs années.

### ■ Ni Cast ni Sofati

La société Canadien National ne projette plus à court terme de maintenir à flot le groupe maritime Cast ni d'acquérir Sofati, un autre transporteur de conteneurs, a déclaré hier son président, M. Maurice LeClair. Le CN, qui détient 18 % d'Eurocanadian (le propriétaire de Cast), a rompu la semaine dernière les négociations avec l'actionnaire principal d'Eurocanadian, M. Frank Narby. Quant à Sofati, le CN avait un droit d'option d'achat qui a expiré le 30 avril.

### ■ Rosemont s'informatise

Le ministre délégué à la Science et à la Technologie du Québec a remis hier un chèque de \$35,000 aux responsables du nouveau Centre culturel informatique de Rosemont. Ce centre vise entre autre à permettre à 300 adultes d'apprendre à utiliser un micro-ordinateur. Pourtant, lorsque la télévision est apparue au milieu du siècle, les adultes n'avaient pas besoin de programme d'initiation...

### ■ Alcan ajoute des cuves

La compagnie Alcan va redémarrer une demi-série de cuves d'une capacité annuelle de 20,000 tonnes à son usine d'électrolyse de Kitimat en Colombie-Britannique. Cette accroissement de la production portera le régime de production des usines Alcan au Canada à 945,000 tonnes par an, soit 86.1 % de sa capacité totale de 1,075,000 tonnes. Alcan possède encore 135,500 tonnes de capacité inactive à ses usines de Grande-Baie et d'Arvida.

### ■ En raccourci

La balance commerciale des États-Unis a subi un déficit record de \$6.9 milliards en mai... L'Association canadienne des pâtes et papiers prévoit que la capacité de production de pâtes de toutes catégories au Canada devrait s'accroître de 5 % durant les trois prochaines années... **United Westburne Industries**, un grossiste en quincaillerie de Montréal, a vu ses profits fondre de \$10 millions à \$4 millions au cours de l'exercice terminé le 31 mars... **Premier Choix/First Choice** et **Northstar Home Theatre** ont signé une entente qui permettra d'acheminer la télé payante par satellite directement chez l'abonné sans passer par les compagnies de câble... **Northern Telecom** a signé une entente de quatre ans avec **American Telephone and Telegraph** pour la livraison d'autocommutateurs numériques de la gamme DMS-100. **André Bouthillier**

## Le Trust Royal vend ses banques en Floride

par Michel Nadeau

Cherchant à réduire ses dettes, le Royal Trust, de Toronto, a annoncé hier qu'elle a vendu tous ses intérêts dans le domaine bancaire en Floride à une banque de cet état contre une somme de \$80 millions US. L'acheteur est Florida National, cinquième banque de la Floride

avec des actifs de \$3.2 milliards US.

Au cours des huit dernières années, la compagnie de fiducie ontarienne avait fait l'acquisition de plusieurs établissements bancaires en Floride. Ses actifs dans cette partie des États-Unis approchaient \$500 millions US. La Floride est une des régions

les plus dynamiques pour ce qui est de la croissance de l'épargne en raison du développement d'une population assez riche. De plus, plusieurs Canadiens font virer des fonds dans la vingtaine de succursales des institutions associées à la Royal Trust Bank Corp of Florida. « La décision de se dépar-

tir des installations bancaires a été prise à cause du contexte dans lequel doivent évoluer aujourd'hui les banques de moins grande envergure aux États-Unis », a déclaré le vice-président du conseil du Trust Royal, M. M. A. Cornelissen.

La déréglementation du secteur financier et l'avènement des « supermarchés financiers » favorisent les banques aux actifs importants. Ne pouvant se hisser parmi les géants en raison du contrôle étranger, le Trust Royal a décidé de jeter la

serviette. Le prix de \$80 millions US représente 1.6 fois la valeur comptable de ces actifs dans les livres du Trust Royal.

Cette institution, qui domine le secteur fiduciaire au Canada avec un bilan de \$10 milliards, réévalue actuellement sa stratégie. Dans le domaine immobilier, les commissions de courtage ont baissé de \$32 millions l'an passé; certaines activités ont été abandonnées et il fut même question de céder les activités de courtage à A.E. LePage.

La rentabilité demeure moyenne en dépit d'un excellent dernier trimestre en 1982. Les profits n'ont progressé que de 10 % l'an dernier à \$43.2 millions.

La compagnie a été secourue par la tentative de prise de contrôle de M. Robert Campeau: l'opération échoua en raison d'une alliance secrète entre les cadres supérieurs de la compagnie et des institutions financières torontoises. L'Ontario Securities Commission a jugé sévèrement le comportement des dirigeants du Royal Trust dans cette affaire.

Les deux plus importants blocs d'actions du Trust Royal sont entre les mains d'Olympia and York Investments (appartenant aux frères Reichmann) et de la société Brascan, contrôlée par M. Peter et Edward Bronfman, de Toronto. Ces deux groupes ont également le contrôle de Trizec Corp.

## 2,000 détaillants sont menacés, affirme un conseiller en gestion

par Bernard Morrier

Pas moins de 2,000 petits détaillants sur les quelque 11,000 qu'on dénombre au Québec devront cesser leurs activités si jamais un accord est conclu avec Steinberg l'autorisant de vendre de la bière et du vin.

C'est ce qu'a affirmé hier à Montréal, M. Camille Roberge, un conseiller en gestion, appelé à témoigner par l'Association des détaillants indépendants en alimenta-

tion du Québec (ADIAQ), qui, devant la régie des permis d'alcool du Québec, tente de faire la preuve que l'intérêt public est gravement menacé par la demande de Steinberg visant à ce que 52 de ses magasins vendent du vin et de la bière.

L'ADIAQ, qui est représentée par M. Marc Trahan, compte faire entendre d'autres témoins aujourd'hui et demain. Ce n'est que lorsque sa liste sera épuisée que Steinberg sera amené à donner sa réplique.

Expliquant qu'il avait lui-même donné des cours de gestion au cégep Bois-de-Boulogne à plusieurs petits détaillants, M. Roberge a notamment souligné que la vente du vin et de la bière était en fait « le pain et le beurre » de ces gens, attendu que de telles ventes constituent de 20 % à 24 % de leurs ventes brutes. Il devait en outre mentionner que l'achat de bière ou de vin par la clientèle des petits détaillants permettait également la vente pour ceux-ci d'au moins 50 % d'autres denrées.

Après avoir affirmé que permettre à Steinberg de vendre du vin et de la bière signifierait que d'autres chaînes alimentaires pourraient exiger le même privilège, M. Roberge a élaboré sur les misères des petits détaillants, faisant valoir que ceux-ci travaillaient quelque 105 heures par semaine et qu'ils devaient se contenter de revenus atteignant à peine le salaire minimum.

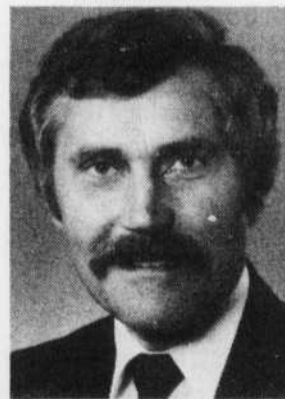
Selon M. Roberge, si la Régie des permis d'alcool du Québec se rendait à la demande de Steinberg, on assisterait à une perte d'emploi considérable chez les petits détaillants, attendu que plusieurs d'entre eux n'ont pas la formation voulue pour réorienter la gestion de leur entreprise.

Rappelant que la vente de la bière dans les épiceries du Québec équivalait à un marché annuel de \$635 millions, le témoin a relevé deux cas, l'un à Saint-Jean et l'autre à Saint-Jovite, où après que deux chaînes alimentaires eurent obtenu un permis de vente de bière, les petits détaillants aux alentours ont vu leur chiffre d'affaires baisser de 20 %.

À ce moment, le procureur de Steinberg, M. Michel Décarie, a trouvé que le témoin allait trop loin dans ses affirmations et que cela n'était pas d'intérêt public. Toutefois, le président de la Régie, M. Ghislain K. Laflamme, s'est dit d'avis qu'une preuve d'intérêt public comprend plusieurs éléments et qu'il voulait tous les entendre. Aussi, a-t-il prié M. Roberge de continuer.

Ce dernier devait conclure

### ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC PRÉSIDENT



**Roland Soucy**

Lors de l'assemblée générale annuelle, l'Ordre des agronomes du Québec a élu son nouveau président, monsieur ROLAND SOUCY. Vice-président depuis 1981, monsieur Soucy fut président de la section de Montréal de 1975 à 1977. Il est membre de l'Institut Agricole du Canada, de l'Association Canadienne des Rédacteurs agricoles, de l'Union Internationale des Journalistes agricoles, de l'Institut Canadien de Science et Technologie des aliments. De 1979 à 1981, il fut président du Conseil de l'Alimentation du Québec et, en 1978, délégué de l'Office des Professions au conseil d'administration de la Corporation professionnelle des Comptables en Administrations industrielles. Depuis 1964, monsieur Soucy est Directeur des Services extérieurs du Conseil des Viandes du Canada pour l'Est du pays et participe à plusieurs comités consultatifs et à des missions en pays étrangers.

**TEXACO CANADA INC.**  
PAIEMENT DE DIVIDENDE  
Dividende d'Actions Privilégiées de Premier Rang, Série A, No. 21

Le conseil d'administration de Texaco Canada Inc. a déclaré un dividende trimestriel de \$1.50 par action sur les actions privilégiées de Premier Rang, Série A, de la corporation rachetables et convertibles, à dividende cumulé de \$6.00. Le dividende devient payable le 20 juillet, 1983 aux actionnaires inscrits à la clôture des livres, le 6 juillet, 1983.

Par ordre du conseil  
E. J. Little  
Secrétaire général

Don Mills, Ontario  
Le 17 juin, 1983

en avançant qu'au moins 6,400 petits détaillants au Québec disposaient d'un local ayant une superficie de moins de 4,000 pieds carrés et que ce seraient ceux-ci qui seraient le plus touchés par le projet de Steinberg, attendu qu'ils ne disposent pas de la surface voulue pour se réorganiser.

À son tour, la propriétaire d'un dépanneur de l'est de Montréal, Mme Patricia Noël Bélanger, a parlé de son expérience personnelle, mentionnant que son témoignage était spontané.

COMPTABLES AGRÉÉS  
BUREAUX DANS 12 VILLES AU QUÉBEC  
Représentation nationale et internationale

### NOMINATION LA BRASSERIE LABATT LIMITÉE



**MARCEL BOISVERT**

M. Pierre Desjardins, président, annonce la nomination de M. Marcel Boisvert au poste de vice-président, marketing.

M. Boisvert apporte à la compagnie une expérience significative, ayant détenu des postes-clés dans le secteur du marketing, au sein d'entreprises de produits de consommation de masse, notamment dans l'industrie brassicole, et d'agences publicitaires.

Il sera responsable au président de la direction des communications-marketing, des ventes, de la promotion et de la recherche, en plus d'être membre du comité de gestion de la Brasserie.

**ORDINATEUR ÉDUCATIVE INC.**

Micro Boutique vous offre:

- une équipe de professeurs et de diplômés en informatique
- une large gamme d'appareils que vous pouvez venir essayer confortablement sur place
- plus de 500 livres et revues
- un service après vente garanti

**SPÉCIAL OUVERTURE**

- Boîte de 10 disquettes **40¢** DYSAN SSD
- Lecteur de disquettes **339.95\$** SOLO C.S.D.

Depositaire:

Apple, Commodore ORDINATEUR, CORVUS SYSTEMS, ATARI, TEXAS INSTRUMENTS

512 BEAUBIEN EST  
270-4477

# Certificats de placement

Garantis par la Banque de Montréal

## 11 1/2%

Taux d'intérêt annuel pour les certificats venant à échéance dans cinq ans.

Intérêt payable annuellement.  
Taux pour autres durées sur demande.  
Les taux d'intérêt peuvent changer sans préavis.  
Émis par la Société hypothécaire Banque de Montréal.  
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

**MINIMUM \$1,000**

**Banque de Montréal**

Ministère des Finances Canada / Department of Finance Canada

ÉMISSION DE **\$800,000,000**

### D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION  
DATÉES DU 12 JUILLET 1983

Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces comme suit:

- Obligations 10 1/2% échéant le 15 mars 1988**  
Prix d'émission: 99.25% rapportant environ 10.70% à l'échéance  
Intérêt payable le 15 septembre et le 15 mars  
L'intérêt de soixante-cinq jours payable le 15 septembre 1983
- Obligations 10 1/2% échéant le 1er septembre 1990**  
Prix d'émission: 98.75% rapportant environ 11.00% à l'échéance  
Intérêt payable le 1er septembre et le 1er mars  
L'intérêt de cinquante et un jours payable le 1er septembre 1983
- Obligations 11 1/4% échéant le 1er février 1993**  
Prix d'émission: 99.00% rapportant environ 11.42% à l'échéance  
Intérêt payable le 1er août et le 1er février  
L'intérêt de vingt jours payable le 1er août 1983
- Obligations 11 1/4% échéant le 1er février 2003**  
Prix d'émission: 98.25% rapportant environ 11.98% à l'échéance  
Intérêt payable le 1er août et le 1er février  
L'intérêt de vingt jours payable le 1er août 1983.

Les nouvelles obligations seront disponibles en coupures de \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000.

L'émission d'obligations 11 1/4% datées du 12 juillet 1983 et échéant le 1er février 2003 ne dépassera pas \$225 millions.

La Banque du Canada convient d'acquiescer un minimum de \$200 millions des nouvelles obligations. Cette acquisition sera affectée à n'importe quelle échéance sauf que ce total comprendra un minimum de \$40 millions des obligations échéant en 2003.

Le produit de l'offre servira aux fins générales du gouvernement du Canada.

Les nouvelles obligations 10 1/2% échéant le 15 mars 1988 sont en sus des \$450 millions d'obligations 10 1/2% échéant le 15 mars 1988 déjà en circulation. Les nouvelles obligations 11 1/2% échéant le 1er février 1993 sont en sus des \$1,550 millions d'obligations 11 1/2% échéant le 1er février 1993 déjà en circulation. Les nouvelles obligations 11 1/4% échéant le 1er février 2003 sont en sus des \$2,475 millions d'obligations 11 1/4% échéant le 1er février 2003 déjà en circulation.

Les nouvelles obligations seront datées du 12 juillet 1983 et porteront intérêt à partir de cette date. Le principal et l'intérêt sont payables, lorsque exigibles, en monnaie légale du Canada: le principal à l'échéance, à toute agence de la Banque du Canada, et l'intérêt, sans frais, à toute succursale au Canada d'une banque. Les titres définitifs seront disponibles le ou vers le 12 juillet 1983 et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, l'intérêt étant payable par chèque. Les obligations de l'une ou de l'autre forme seront de mêmes coupures et entièrement interchangeables quant aux coupures et/ou à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transferts statutaires, le cas échéant).

Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une Loi du Parlement du Canada. Le principal et l'intérêt sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.

Sous réserve d'attribution, les souscriptions aux nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières ou de toute banque autorisés à faire office de distributeur initial.

**Canada**







# Un nouveau «manifeste de Victoria»

## Le leadership d'Ed Broadbent contesté?

L'ancien premier ministre néo-démocrate de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, et le leader albertain du Nouveau Parti démocratique, M. Grant Notley, ont rendu public à Regina et à Winnipeg, il y a une semaine, une déclaration de principes dont ils souhaitent qu'elle devienne le nouveau Manifeste de Regina. Il y a en effet 50 ans que le congrès de fondation du parti Cooperative Commonwealth Federation (CCF), ancêtre du NPD, a publié le premier manifeste. Selon M. Notley, cette déclaration est le fruit des discussions d'un groupe d'éminents néo-démocrates de l'Ouest canadien, qui espèrent que le congrès biennal du NPD vaudra l'adopter, au cours de ses travaux qui commencent jeudi à Regina. Le leader fédéral du NPD, M. Edward Broadbent, n'a pas été associé aux débats de ce groupe qui s'est trouvé ainsi à lancer la rumeur d'une contestation prochaine de son leadership. M. Broadbent affirme toutefois, pour l'essentiel, souscrire aux idées que défend ce manifeste.

La traduction de cette déclaration est du DEVOIR, les auteurs n'en ayant produit qu'une version de langue anglaise.

échelle inimaginable durant les années trente, le secteur des ressources naturelles a amené aux gouvernements de nouveaux emplois et de nouveaux revenus.

De même, depuis ce temps, le Québec s'est relevé comme société dynamique et forte, décidée à affirmer son identité distincte. Alors que les intérêts et les idées des hommes dominaient la société de l'époque, les femmes demandent aujourd'hui, avec raison, l'égalité.

Il reste cependant beaucoup à faire. La pauvreté, un chômage massif, et l'inacceptable concentration des richesses et du pouvoir n'ont cessé d'interpeller moralement une société qui valorise la justice économique et sociale.

L'environnement s'est détérioré et ce gaspillage va continuer si on n'y met fin par des mesures décisives. Beaucoup de Canadiens, après avoir émigré par millions de la campagne à la ville, ont maintenant perdu le sens de la communauté: ils vivent dans des villes immenses et impersonnelles, et travaillent dans un milieu aliénant.

Enfin, la technologie guerrière a fait de nous la première génération à devoir envisager la possibilité de l'annihilation de la vie humaine, dans un holocauste nucléaire.

Cinquante ans plus tard, il nous faut revenir au sens de l'urgence du congrès de 1933, à son engagement envers le changement social, à sa volonté de dépasser les intérêts particuliers.

En 1933, les Canadiens qui se sont rencontrés à Regina réclamaient des mesures immédiates, et radicales, pour mettre fin à la Dépression. Les délégués critiquaient le principe de la fédération, qu'ils voyaient comme un obstacle légaliste dans le chemin d'un gouvernement central fort, qui devait répondre aux aspirations communes. Les délégués ne percevaient pas les avantages de décentraliser certaines compétences importantes qui, une fois remises aux provinces, allaient rapprocher la population des gouvernements, et permettre à des changements politiques de survenir dans une région, et de là de se répandre. Nous pouvons être fiers de plusieurs changements sociaux survenus sous des gouvernements provinciaux du CCF ou du NPD.

En 1983, bien des incertitudes demeurent quant à la nature du Canada. Mais tout changement dans la fédération canadienne doit respecter son régionalisme, et sa dualité.

Selon nous, quand les Canadiens veulent décentraliser le pouvoir politique, là où c'est possible, c'est une preuve qu'ils veulent participer plus directement aux décisions politiques qui touchent leur vie.



Ed Broadbent

Ce désir de décentralisation signifie plus que de nouveaux droits provinciaux. Nos villes doivent porter la marque de leurs citoyens. Nos caisses populaires (credit unions) et nos organisations coopératives doivent devenir une alternative démocratique aux grandes institutions financières et aux grandes corporations.

Toutefois les Canadiens désirent aussi un gouvernement canadien fort, assez fort pour garantir l'indépendance nationale et notre capacité de nous donner une économie canadienne forte aussi, capable de soutenir la concurrence internationale. Nous voulons un gouvernement fédéral qui puisse garantir à chacun de nous sa part de la prospérité nationale, peu importe la région où nous vivons.

L'identité particulière, et durable, du peuple canadien-français est une réalité canadienne fondamentale. En 1933, parce que peu de Canadiens français

participaient au congrès de notre parti, les délégués ont sous-estimé l'importance que les Québécois attachent, et allaient continuer à attacher, aux droits de leur Assemblée nationale comme gardienne de leur culture, et comme instrument de développement économique pour la seule province où les Canadiens français étaient la majorité.

Le NPD reconnaît le droit des Québécois de décider librement de leur avenir, mais il espère aussi que, dans l'exercice de ce droit démocratique, ils ne choisissent pas la voie de l'indépendance, car nous croyons fermement qu'une nouvelle union, qui reconnaît d'importantes compétences au gouvernement central, pourrait aussi satisfaire les aspirations des Québécois et de tous les Canadiens français.

Quelles qu'aient été nos divergences, nous, du NPD, aurions dû depuis longtemps nous allier à la gauche du Québec et d'ailleurs au Canada français, car nos défis communs et nos liens sont plus nombreux que les divergences, mêmes profondes, qui nous ont séparés.

Les participants au congrès de Regina en 1933 se sont rencontrés au moment où des nuages guerriers commençaient à noircir les cieux d'Europe et d'Asie. La noirceur de cette époque pâlit toutefois si on la compare à la nuit définitive de l'holocauste qui menace la terre en 1983. Le militarisme sévit à nouveau, et les marchands de mort en profitent.

La gauche doit condamner sans équivoque l'expansionnisme soviétique et l'escalade nucléaire. Nous devons accepter notre devoir de participer — dans le contexte d'une politique extérieure canadienne indépendante — à la défense collective des droits et libertés pour lesquelles des peuples se sont battus depuis des siècles, d'abord pour les acquérir, ensuite pour les conserver.

Cela dit, c'est avec la même conviction que nous devons condamner l'administration américaine actuelle, pour son aventurisme militaire qui s'oppose aux mouvements de libération nationale, pour son rôle dans l'escalade de la course aux armements nucléaires, enfin pour son appui sans nuance aux appétits et ambitions des firmes multinationales.

Aujourd'hui, tout comme dans les années trente, les économies industrielles occidentales subissent une sérieuse crise économique, et la droite soutient que l'intervention gouvernementale pour soutenir la performance économique ne saurait qu'empirer les choses. Pour venir à bout de l'inflation, les gouvernements, à Ottawa et dans d'autres capitales, ont adopté récemment des politiques monétaristes qui restreignent le crédit et réduisent les dépenses publi-

ques. Cela a résulté en un troc immoral: une relative stabilité des prix contre un chômage massif, surtout pour les moins qualifiés, les jeunes, et les personnes sans protection.

Nous, du NPD, réaffirmons notre engagement en faveur d'une intervention gouvernementale agressive, en période de difficultés économiques, pour stimuler la création d'emplois.

Mais le gouvernement doit aussi contenir l'inflation. Elle résulte parfois d'un excès de la demande, mais dans une société où de puissants intérêts peuvent fixer les prix, les profits et les revenus en décidant d'eux-mêmes leur part, tout choix économique qui abaisse le revenu réel de certains groupes déclenche une dynamique en spirale des prix et des salaires, pour du rattrapage. La seule politique de rechange au monétarisme est la planification des revenus dans des secteurs clés. Une politique de revenus doit être équitable: elle ne saurait être une façon d'accroître les profits des corporations aux dépens des travailleurs.

Une politique de revenus doit faire partie d'un accord plus vaste qui serait la base d'un nouveau contrat social, au Canada. Un tel accord requiert la coopération du gouvernement, du milieu du travail, et de celui des affaires. Entre autres importants aspects, il doit contenir: un engagement au plein emploi, des incitations gouvernementales qui permettront aux travailleurs de s'associer et de participer en toute égalité à la gestion dans leur milieu de travail et à l'évaluation des nouvelles technologies, une obligation accrue des sociétés gouvernementales et compagnies de la Couronne de rendre des comptes au public, et le développement de nouveaux secteurs à forte productivité.

A l'occasion de ce nouveau congrès de Regina, en 1983, nous réaffirmons notre volonté de lutter pour arriver à une société juste et chaleureuse.

Nous affirmons notre foi en la valeur et l'intégrité de la personne humaine. Nous nous opposons à toute tentative de dénigrer, exploiter ou détruire ces valeurs.

Nous affirmons notre foi en l'esprit humain, et aux libertés politique, religieuse et artistique dont il a besoin pour s'épanouir. L'indépendance culturelle est essentielle, tout comme le renforcement de nos institutions culturelles vitales.

Nous affirmons que le Canada est fait d'une riche diversité de peuples et que c'est là une ressource à chérir.

Nous affirmons notre foi dans l'égalité entre les personnes et nous croyons que chacune a le droit d'être respectée et de participer pleinement à notre société. Nous espérons particulièrement arriver à une société où les hommes et

les femmes partageront également les responsabilités.

Nous affirmons notre appui à la préservation des fermes familiales, des autres entreprises familiales et de la petite entreprise.

Nous affirmons notre foi au droit des peuples autochtones de décider de leur propre avenir, à partir de leur propre passé, et d'être propriétaires des institutions nécessaires à leur survie et leur épanouissement.

Nous affirmons notre foi en la nécessité de priorités écologiques pour inspirer les décisions économiques et technologiques, de façon à préserver nos importantes ressources communes de la disparition et de la pollution, et de façon à assurer une justice globale.

Nous affirmons notre foi en la nécessité pour nous, en tant qu'individus et que nation, de faire tout ce qui nous est possible pour stopper la folie de l'escalade des armes nucléaires. En un premier temps, le Canada devrait se déclarer zone libre de toute arme nucléaire.

Nous affirmons notre foi au droit de chacun de nous à participer pleinement aux décisions qui touchent nos vies, tant au niveau gouvernemental qu'en notre milieu de travail, soit via nos représentants élus, nos communautés ou par notre participation personnelle directe.

Nous affirmons notre foi au droit de chacun à un travail. Nous croyons que chacun de nous a le droit d'atteindre à la dignité et au plein épanouissement de son potentiel grâce à un travail créateur et significatif.

Nous affirmons notre foi au rôle déterminant du gouvernement dans l'amélioration de la condition humaine.

Nous nous opposons vigoureusement à ceux qui cherchent à exploiter le patrimoine public pour réaliser des profits privés, et qui discréditent ainsi le principe de l'intervention gouvernementale.

Nous reconnaissons qu'il nous revient de préserver le principe de l'action collective via le gouvernement, contre nos opposants qui ont avili et perverti ce principe en cherchant leur propre développement.

Nous affirmons notre foi au droit de tous les Canadiens à des services de santé, d'éducation, et des services sociaux de qualité, sans égard à leur capacité de payer.

Nous affirmons notre solidarité avec ceux qui, partout ailleurs, se battent pour obtenir la justice économique, sociale et politique; leur combat est le nôtre. Nous croyons en un nouvel ordre économique international, juste et durable, où la coopération et la négociation remplaceront les stratégies de profit global des firmes multinationales.

Suite à la page 14

## apprenez les langues avec

# ASSIMIL

Les créateurs d'ASSIMIL ont édifié une philosophie de l'apprentissage des langues qui a fait des preuves depuis des dizaines d'années auprès de millions de personnages.

### ASSIMIL « Sans Peine »

ASSIMIL enseigne les langues suivantes dont la majorité est disponible sur disques ou cassettes accompagnés de manuels explicatifs.

- Nouvel anglais
- Nouveau français
- Allemand
- Nouvel espagnol
- Grec
- Italien
- Russe
- Portugais
- Latin
- Arabe
- Serbo-croate
- Esperanto
- Chinois
- Hébreu
- Nouveau Néerlandais

### ASSIMIL LANGUE DES AFFAIRES

- L'allemand des affaires
- L'anglais des affaires
- L'orthographe sans peine
- Néerlandais des affaires

SONT DISPONIBLES SUR CASSETTES  
guitare sans peine  
solfège sans peine

### ASSIMIL PERFECTIONNEMENT

- La pratique de l'anglais
- La pratique de l'espagnol
- La pratique de l'allemand
- La pratique du néerlandais
- Histoires anglaises et américaines

### ASSIMIL DIRECT

- Let's start
- Let's get better
- Let's learn french
- Auf geht's (allemand) buch 1
- Es geht weiter (allemand) buch 2

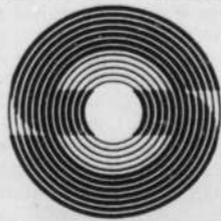
### ASSIMIL LANGUES RÉGIONALES « FRANCE »

- Le corse sans peine
- L'occitan sans peine
- L'initiation au breton
- Le breton sans peine tome 1
- Le breton sans peine tome 2

### ASSIMIL « Junior »

L'anglais en bandes dessinées en couleurs avec disques ou cassettes

VIENT DE PARAÎTRE  
HÉBREU



distributions  
**SELECT**

500 est, Ste-Catherine, Montréal, Québec H2L 2C6  
Téls.: (514) 849-6201 — 849-0034 Téléc.: 055-67549

EN VENTE  
CHEZ TOUS LES  
BONS LIBRAIRES  
ET DISQUAIRES

